Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230707-SG2023_05114-Al Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 juin 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents:

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Héritier LUNDA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Naïma FERROUDJI, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Jocelyn MINATCHY, Jaques BENISTY, Thomas ZLOWODZKI, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LE MEUR (pouvoir à Jacques BOULANGER), Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Alice SEBBAG), Danièle GARCIA (pouvoir à Michelle BOUCHON), Brahim OUAREM (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Eléonore MORENO (pouvoir à Naïma FERROUDJI), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Jérémy SIMON), Norman PANTER (Pouvoir Jocelyn MINATCHY), Brigitte JAUNET (pouvoir à Philippe DECOMBLE), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Franck CHAUVEAU), Patricia BARTOLI (pouvoir à José MARTINS), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Heritier LUNDA), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés:

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39 présents : 25

représentés: 14

absents:

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Alice SEBBAG est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la

séance

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230707-SG2023_05114-Al Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023



CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Délibération n°23-80

DGST: Denis DRAPPIER Service: Services Techniques

Affaire suivie par Denis DRAPPIER

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE AU TITRE DE L'AXE 1 DU FONDS VERT 2023 GYMNASE ROMAIN ROLLAND

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat,

VU la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant création d'un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert",

CONSIDERANT l'engagement de la municipalité en faveur de la transition écologique et énergétique qui s'est concrétisée d'ores-et-déjà, par la rénovation thermique de la salle Malraux et du Gymnase Poulidor, ainsi que la végétalisation de la place Saint-Exupéry et le déploiement de la Géothermie,

CONSIDERANT la nécessité de réduire l'impact carbone des équipements publics afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés à 2050,

CONSIDERANT l'aggravation de la crise énergétique et l'absence de bouclier tarifaire de l'Etat qui fait peser des contraintes importantes sur les finances des collectivités territoriales et de leurs groupements, nécessitant l'accélération des investissements visant à la réduction des consommations énergétiques finales,

CONSIDERANT l'ambition fixée par le plan de sobriété communal mis en œuvre pour adapter la ville et les services municipaux face aux effets de la crise énergétique, et devant les efforts exigés pour répondre au défi climatique,

CONSIDERANT la volonté de la commune de s'engager dans différents travaux dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et qui s'inscrivent pleinement dans l'axe 1 du Fonds vert, et parmi eux :

La rénovation thermique et l'agrandissement du Gymnase Romain ROLLAND

CONSIDERANT que la commune dispose de ces projets éligibles dans le cadre du FONDS VERT, répondant aux dispositions de l'axe 1 du dispositif,

CONSIDERANT que la commune sollicite l'octroi de subvention au taux maximum auprès de l'Etat dans le cadre du FONDS VERT,

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230707-SG2023_05114-AI Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE la commune à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne au titre de l'axe 1 du FONDS VERT 2023, à solliciter et percevoir ces financements pour les projets suivants :

La rénovation thermique et l'agrandissement du Gymnase Romain ROLLAND

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions au titre du FONDS VERT,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

DIT QUE les recettes correspondantes seront imputées au Budget de la Ville.

VOTE

Pour : 39

Contre: Abstention:

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

Publié sur le site de la ville le 7 juillet 2023

Accusé de réception en préfecture 091-219105491-20230707-SG2023_05114-Al Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023